Logo CFDT

# BRANCHE TELECOMMUNICATIONS : SALAIRES 2023

La CFDT a signé le 20 janvier 2023 l'accord relatif aux Salaires Minima Conventionnels de la branche Télécom. La CFDT a été force de proposition et motrice dans cette négociation, en pilotant l'intersyndicale de la branche Télécom.
Les représentants patronaux ont été une fois de plus très peu ambitieux en proposant 4% d'augmentation des minima lors de la première séance, alors que le marché télécom se porte très bien et que l'inflation dépasse les 6%.
Nous avons dénoncé ce manque de loyauté à travers un communique de presse. La CFDT a permis d'obtenir une revalorisation de 5,5% sur les deux premiers groupes de la classification et de 4% sur les groupes représentant la majorité des salariés de la branche des Télécom.

signature